

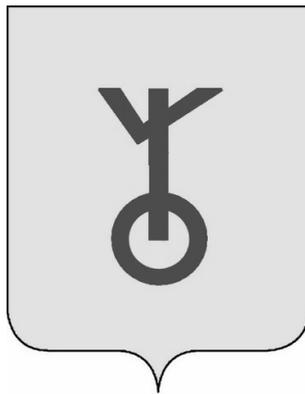
# COMITE DE DÉFENSE

de la

MINE et de la CENTRALE THERMIQUE  
de

RONCHAMP

## LIVRE JAUNE



Pour

le maintien en activité  
de l'Exploitation Minière et de  
la Centrale Thermique  
de RONCHAMP

MAI 1954



**Les gens qui ne veulent  
rien faire de rien  
n'avancent rien  
et ne sont bons à rien,  
acceptent facilement  
toutes les fatalités.**

**-BEAUMARCHAIS-**

## PLAN GENERAL

### I.- PREAMBULE

- A/ Pour qui le livre jaune
- B/ Pourquoi le livre jaune
- C/ Par qui le livre jaune

### II.- VERITES SUR LE BASSIN DE RONCHAMP

- A/ Le gisement
  - a) -limites
  - b) -réserves de Ronchamp
  - c) -réserves avoisinant RONCHAMP
- B/ La Centrale
- C/ Les certitudes

### III.- REPONSE A MONSIEUR DUMAY

- A/ RONCHAMP et la situation charbonnière française
- B/ RONCHAMP et son sous-sol
- C/ RONCHAMP hérésie économique

### IV.- REPONSE A MONSIEUR GASPARD

- A/ Possibilités économiques du bassin de RONCHAMP
- B/ Nécessité d'une modernisation de la Mine
- C/ Nécessité de nouvelles prospections

### V.- CONCLUSIONS

- A/ Points de contacts
- B/ Position juridique du problème de RONCHAMP
- C/Suggestions

## I - PREAMBULE

L'évolution du problème minier de RONCHAMP en marge des événements charbonniers européens, et des déclarations publiques des autorités responsables de l'exploitation du bassin Ronchampois, ont amené le Comité de Défense de la Mine et de la Centrale à publier un LIVRE JAUNE sur la situation de ce bassin.

### A.- Pour qui le LIVRE JAUNE

Ce LIVRE JAUNE est destiné à éclairer tous ceux qui portent une responsabilité quelconque dans l'administration de cette région, à savoir :

- Les mineurs de RONCHAMP
- Les syndicats ouvriers
- L'opinion publique
- Les commerçants
- Les pouvoirs publics
- Les Parlementaires Haut Saônois
- Les municipalités locales
- La Direction des Houillères de RONCHAMP
- Le Comité des Gestion de la Mine
- La Direction des Charbonnages de France
- Le Parlement

Le Comité de Défense de la Mine et de la Centrale Thermique ne peut abandonner son action, étant donnés les résultats obtenus depuis sa constitution de 1948.

Pour tous ceux qui n'ont pas suivi la lutte du Comité de Défense, pour ceux qui l'ont combattue, et pour ceux qui l'ont volontairement ignorée, rappelons les résultats obtenus, à l'encontre de la décision ministérielle de fermeture décrétée le 3 Mai 1950.

1.- E.D.F. a abandonné l'idée d'une fermeture précipitée ou différée pour envisager une reconversion. (allocution de M. BOULY, Directeur Général d'E.D.F. au Banquet de la Sainte-Barbe 1953).

2.- E.D.F. a accepté en 1953 la réouverture du Puits du Magny fermé en 1950, pour permettre l'exploitation du Panneau Clovis.

3.- Les techniciens anciens et modernes ont admis l'existence à Ronchamp de réserves importantes. Voir à ce sujet les rapports et les déclarations de Messieurs les Ingénieurs :

Poussigue – Solasse – Monomakoff - Mathieu - Dumay.

4.- Le Comité de Défense a mis en échec ses détracteurs qui voulaient assimiler ce Comité à une faction politique d'extrême gauche. Aujourd'hui, chacun a dû admettre que le Comité de Défense est apolitique et n'a d'autre but que la défense de la Mine et de la Centrale.

5.- Le Comité de Défense de la Mine et de la Centrale Thermique de RONCHAMP a obtenu la révision juridique des modalités d'application de la Loi de Nationalisation de la Mine escamotée par E.D.F..

6.- Le Comité de Défense de la Mine et de la Centrale Thermique a obtenu la réintégration d'un des ouvriers licencié de 1951.

Tels sont les six objectifs atteints en six ans, grâce à la clairvoyance et à la ténacité du Comité de Défense. Il reste à faire connaître à tout le monde qu'il existe encore dans notre sous-sol des richesses importantes à extraire:

Du charbon  
De l'uranium  
Du pétrole

Il reste à rappeler aux techniciens qu'il est de leur devoir de trouver les moyens d'exploiter d'une façon rationnelle et rentable les richesses du sous-sol ronchampois.

Il reste à rappeler à tous ceux qui participent à l'exploitation minière quels sont leurs devoirs dans les conjonctures actuelles pour la sauvegarde de la mine et de leur situation. Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour remercier les Ingénieurs et les Chefs de Service qui ont transgressé à plusieurs reprises les ordres donnés par E.D.F. pour aider le Comité de Défense.

Les dirigeants de la mine, qui ont quitté Ronchamp, ont accepté, sinon favorisé la liquidation du centre d' exploitation de Ronchamp dans l'espoir de trouver des postes supérieurs dans les autres bassins français plus importants.

Les dirigeants E.D.F. désignés pour prendre en charge les installations électriques du bassin de RONCHAMP n'ont pas cru devoir accepter cet héritage comme tel, et dès le début, se sont efforcés de briser par tous les moyens les liens naturels unissant les ouvriers du service électrique à leur sphère de travail, à leur atelier, à leur domicile, à leur pays.

La décision ministérielle de fermeture du bassin de RONCHAMP du 3 mai 1950 fut prise par un ministre de tutelle pour répondre au désir des dirigeants miniers et électriciens désireux soi-disant d'abrégé l'agonie d'un bassin qu'ils considéraient comme épuisé... La politique adoptée par les représentants des Charbonnages et de l'E.D.F. n'a eu jusqu'à ce jour que cet unique argument malgré l'ouverture du Puits du Magny, les sondages positifs de la Houillère et les études du bassin de Saint germain.

Conspirateurs conscients ou inconscients, ils ont, dans un égoïsme à courte vue, compromis une entreprise nationale confiée à leurs soins, compromis l'avenir d'une population rurale et l'avenir d'une région française.

Devant la réaction inattendue des mineurs et des populations du canton, les protagonistes de la fermeture de la mine ont dû composer. Leur décision unilatérale issue de principes décadents, a suscité l'apparition d'une foule de problèmes économiques, juridiques et sociaux avec lesquels il fallait compter.

Colosses aux pieds d'argile, les technocrates chargés du problème de RONCHAMP, moins sûrs de leur position devant l'argumentation du Comité

de Défense, ont alors mis au point un programme d'asphyxie de la mine, comportant un nombre de mesures locales régionales et générales.

### **Sur le plan local**

- 1-Accentuation du déficit.
- 2-Augmentation des emplois tertiaires (improductifs).
- 3-Arrêt de l'embauche pour le fond.
- 4-Embauche de techniciens pour le jour.
- 5-Durcissement des rapports entre les ouvriers et la Direction.
- 6-Interdiction aux cadres de participer à la Défense de la Mine (partiellement respectée).
- 7-Interdiction aux cadres de fournir aucun renseignement technique au Comité de Défense (partiellement respectée).
- 8-Mise en quarantaine des équipes de sondages.
- 9-Falsification des rapports techniques sur les sondages et le gisement.
- 10-Organisation de la Sainte-Barbe 1953 sous le signe de la fermeture de la Mine.

### **Sur le plan régional**

- 1-Convaincre les Chambres de Commerce de la Région de la nécessité de fermer la Mine de RONCHAMP .
- 2-Alerter les services de la main-d'oeuvre en vue de l'intégration des mineurs mis en, chômage par la fermeture.
- 3-Organiser aux portes de RONCHAMP la propagande en faveur du charbon étranger à la région.
- 4-Entretenir auprès des Pouvoirs Publics départementaux et des Parlementaires Haut Saônois l'idée que la fermeture de la mine de RONCHAMP est non seulement logique, mais inéluctable.

### **Sur le plan général**

- 1-Faire annoncer la fermeture du bassin minier de RONCHAMP par les services de France-Presse, dans les milieux industriels et financiers français.
- 2-Présenter à la Haute Bourgeoisie Financière Française la fermeture du bassin de RONCHAMP comme une mesure d'économie financière.
- 3-Adresser aux Parlementaires Haut Saônois des rapports en contradiction avec les faits pour entretenir le doute sur l'utilité d'une action gouvernementale en faveur du bassin Ronchampois.
- 4-Faire établir des rapports techniques, dont certains ont été falsifiés, pour justifier les mesures de fermeture de l'exploitation du bassin de RONCHAMP

La conspiration contre RONCHAMP est menée sur tous les fronts. L'estoc sera donné aux assiégés quand leur résistance n'aura plus d'écho en dehors de RONCHAMP même.

## II - VERITE SUR LE BASSIN DE RONCHAMP

### A. Le gisement

Avant d'aborder l'étude des ressources charbonnières du bassin de RONCHAMP , il est bon de rappeler pour répondre aux critiques à priori, que toute estimation de réserves charbonnières est sujette à caution. Il suffit de se rappeler les chiffres donnés par la Commission de Modernisation des Houillères de France en 1946.

A cette époque, les techniciens avaient évalué la réserve charbonnière de la France à 6 milliards de tonnes environ. Aujourd'hui, on estime la réserve charbonnière du bassin Lorrain seul à 10 milliards de tonnes. Les marges d'erreur dans des appréciations de cette sorte sont donc très importantes, et cela justifie l'aphorisme d'un ancien Directeur des Houillères de RONCHAMP :

**"On ne connaît bien un gisement qu'après l'avoir enlevé".**

En vérité, les déductions les plus logiques ne peuvent rien contre la glorieuse incertitude qui caractérise la prospection minière. En Alsace, on a trouvé du pétrole en cherchant de la potasse. Dans le Jura, on cherchait du pétrole, et on a trouvé du charbon. On ignore tout du gisement anthraciteux des Alpes deviné par TERMIER. Ces faits amèneront à plus de circonspection : ceux qui ont l'habitude de formuler contre le gisement de RONCHAMP des certitudes à priori.

Dans le même ordre d'idée, il fallait rappeler que l'exploitation du panneau Clovis, refusée par les techniciens, est due à l'insistance farouche du Comité de Défense. Le même résultat peut être obtenu contre les techniciens de l'entreprise au Tonnet et dans d'autres secteurs du bassin.

#### a) Limites du bassin

Le Bassin est situé dans la vallée du Rahin, sur les derniers contreforts des Vosges. L'étendue et la consistance du gisement Haut Saônois a été révisée à de nombreuses reprises.

Les limites ont été discutées ainsi que les sondages, mais les études les plus récentes prouvent que le gisement de RONCHAMP se prolonge bien au-delà des limites des concessions actuelles. Ces faits ont été admis par M. DUMAY Directeur Technique des Charbonnages de France, par M. le Professeur MATHIEU, de l'institut Géologique de Nancy, les services de prospection du Commissariat à l'Énergie Atomique, M. MONOMAKOFF, et les anciens géologues.

#### b) Les réserves de RONCHAMP même :

Puits MAGNY .....	200.000 Tonnes
Puits ETANCON.....	1.300.000 Tonnes
Puits ARTHUR .....	1.400.000 Tonnes
Puits TONNET .....	500.000 Tonnes

Total: 3.400.000 Tonnes

A raison d'une extraction annuelle de 120.000 tonnes en moyenne, l'exploitation de RONCHAMP peut survivre pendant 27 ans et justifier amplement la construction d'une nouvelle Centrale Thermique.

Divers arguments viennent confirmer les chiffres précités, ce sont :

- 1) Les déclarations des mineurs et anciens mineurs.
- 2) La note de M. MONOMAKOFF, géologue, adressée aux Charbonnages en date du 17 Janvier 1949.
- 3) La déclaration de M. SOLASSE, ancien Directeur, à la Commission d'enquête.
- 4) Les sondages.

### **c) Les réserves avoisinant Ronchamp= Concession de Saint-Germain**

L'examen objectif des renseignements techniques que nous possédons sur le gisement de Saint-Germain permet de soupçonner dans ce secteur la présence de réserves importantes. La guerre seule de 1914 à 1918 a retardé la mise en exploitation de ce bassin, comme l'indique Monsieur E. FOURNIER, Professeur de Géologie, Doyen de la Faculté des Sciences, dans son opuscule : « LA HOUILLE EN FRANCHE-COMTE ».

En effet, d'anciens sondages ont montré l'existence de couches épaisses où le stéphanien moyen a une épaisseur de plusieurs centaines de mètres. En tenant compte des pertes de carottage résultant des méthodes employées à l'époque, il est rationnel et objectif de considérer les chiffres donnés comme au moins égaux à la réalité sous réserve de la bonne foi des techniciens ayant pratiqué ces sondages.

Ainsi, en dehors des ressources ci-dessus précisées, la Mine de RONCHAMP ne devra pas être considérée, comme une « petite mine épuisée », mais bien comme une petite parcelle d'un grand bassin houiller Franc-Comtois.

En effet, il a été trouvé à 6 Kms au Sud du Puits Arthur de Buyer, au sondage de Lomont effectué en 1902, quatre couches de houille ayant respectivement des épaisseurs de 1m. 25, 1m. 65, 1m. 85 et 1m. 80, soit une épaisseur totale de 6m. 55.

La découverte de ce puissant dépôt houiller, faite sur dix mètres d'épaisseur entre les profondeurs de 1089,70 mètres et 1100 mètres prouve que le gisement, loin d'être limité à RONCHAMP trouve sa continuité au Sud.

Compte tenu des profondeurs actuelles des couches à Arthur de Buyer, le panneau ainsi compris entre ce puits et le sondage de Lomont se situerait par interpolation à une profondeur moyenne de 900 mètres, c'est-à-dire très au-dessus de la limite d'exploitabilité des veines de houille.

D'autre part, des sondages effectués à SAINT GERMAIN à une dizaine de Kms des limites Nord-Ouest de la concession de RONCHAMP, ont fait découvrir les veines ci-après :

- Sondage n°2 : une veine de 0m.90 à 240 mètres
- Sondage n°4 : une veine de 0m.94 à 325 mètres
- Sondage n°6 : une veine de 0m.80 à 601 mètres
- Sondage n°7 : quatre veines de 0m.75 à 750 mètres, 1 mètre à 735 mètres, 2m.50 à 748 mètres, 1m.34 à 767 mètres.

Sondage n° 8 : trois veines de 0m,60 à 1080 mètres, 0m. 60 à 1090 mètres, 0m. 68 à 1118 mètres.

Les géologues FOURNIER et GUILLAUME ont conclu à ce sujet à l'existence d'un gisement très important, 150.000.000 de tonnes selon l'un, et 30.000.000 de tonnes selon l'autre

Le rapport présenté par M. DELFORTRIE, le 20 septembre 1951, au nom de la Commission de la Production Industrielle du Conseil de la République précise d'ailleurs à ce sujet « que les experts ont reconnu les résultats évoqués par M. PHEULPIN, mais qu'ils font observer que la mise en exploitation de ce gisement consisterait à créer une mine nouvelle »

D'autres éminents géologues ont écrit aussi, tels P. TERMiER et G MATHIEU, que le synclinal de RONCHAMP était en relation certaine avec le Bassin de BLANZY, comme le synclinal de Mourière Froideterre se dirigeait sur Autun Epinac.

Ne vient-on pas d'ailleurs de découvrir un gisement houiller dans le Jura, près de Lons-le-Saunier ?

Ainsi, se trouve indiscutablement détruite la thèse selon laquelle le gîte houiller actuellement exploité par l'Exploitation Minière de RONCHAMP se trouve strictement limité à RONCHAMP même.

A l'objection des experts qui craignent la création d'une mine nouvelle à Saint-Germain et à Lomont, nous répondons que la campagne de sondages dont fait l'objet la région de Lons-le-Saunier est vraisemblablement le signe précurseur de l'ouverture d'une mine nouvelle dans cette région ; l'argument qui était opposé à l'ouverture d'une exploitation à Saint-Germain ou à Lomont ne paraît plus valable.

La création d'une telle exploitation, ne serait-ce au début que dans ses couches les moins profondes n'est, nullement dénuée d'intérêt.

En effet, le gisement de Blanzy serait prochainement épuisé, et ne dit-on pas également, que la partie Ouest du gisement Nord-Pas-de-Calais verrait ses réserves s'amenuiser.

Nous ne contestons pas l'intérêt des efforts financiers très considérables faits pour le développement des bassins Lorrain et Nordiste (en sa meilleure partie), mais nous pensons que le financement de l'installation d'un charbonnage « FRANC-COMTOIS » devrait être envisagé.

D'ailleurs, nous aurions très bien pu nous trouver à la Nationalisation des Houillères devant un ensemble minier important si les propriétaires des Houillères de RONCHAMP n'avaient pas, à l'époque, fait en sorte que les exploitations éventuelles des gisements de Lomont et de Saint-Germain ne puissent avoir lieu.

Par contre, il n'est pas exclu que si ces mêmes propriétaires étaient actuellement encore les responsables de l'exploitation houillère, ils n'auraient rien tenté dans ces directions.

C'est pour ces raisons que le Comité de Défense de la Mine, conscient de ses responsabilités dans la défense des intérêts du personnel de l'Exploitation Minière de RONCHAMP, comme des intérêts économiques de la Région et de la Nation, demande que soit étudié sans tarder par les Pouvoirs Publics compétents ce projet de création d'un charbonnage Franc-Comtois.

Dès maintenant, nous suggérons que ces recherches soient entreprises par les Houillères du Bassin BLANZY, dont le champ d'action, défini au décret n°46-1570 du 28 Juin 1946, comprend précisément le département de la Haute-Saône.

## B - La Centrale

La Centrale Thermique de RONCHAMP a été créée en 1906 par l'ex-société des Houillères de RONCHAMP comme complément indispensable du combinat industriel Mine Centrale.

Tout comme la mine, la Centrale est menacée de fermeture malgré le nouveau plan quadriennal établi par les pouvoirs publics en faveur des centrales thermiques.

La Centrale Thermique de RONCHAMP comporte trois groupes turboalternateurs d'une puissance totale de 30.000 KW, alimentés par 5 chaudières multitubulaires de 570 mètres carrés donnant de la vapeur à 18 Kg, surchauffée à 375 degrés.

Actuellement, sa puissance de machines en état de marche est de 18.000 KW ; toutefois, le nombre de ses chaudières limite la puissance disponible à 16.000 KW.

Sa chaufferie à charbon pulvérisé permet d'utiliser dans des conditions de rendement avantageuses les charbons de RONCHAMP de toute qualité, et en particulier les produits mixtes non marchands.

Il est établi que la CENTRALE de RONCHAMP tient un rang honorable parmi les centrales thermiques d'Electricité de France, tant au point de vue de son rendement que de celui du prix de revient du kWh qu'elle produit. Son classement s'est d'ailleurs très sensiblement amélioré en 1950, en raison de sa plus grande consommation de charbon de RONCHAMP.

Une modernisation de la Centrale amènerait un abaissement sensible de son prix de revient, ainsi qu'une augmentation appréciable de sa production. Sa consommation de calories par kWh, qui est actuellement de l'ordre de 6.000, serait également très nettement abaissée.

La production nette d'énergie de la Centrale de RONCHAMP est très variable ainsi qu' on peut le constater à la lecture du tableau ci-après :

Années	Production	Années	Production
1920	11.831.695	1936	16.300.310
1921	10.038.780	1937	17.672.640
1922	2.828.980	1938	16.356.860
1923	4.794.930	1939	11.670.690
1924	5.115.870	1940	6.730.390
1925	5.541.000	1941	10.053.880
1926	12.013.040	1942	5.464.740
1927	18.199.950	1943	7.695.490
1928	21.497.010	1944	7.216.670
1929	34.917.420	1945	7.918.790
1930	13.159.030	1946	15.684.115
1931	5.489.490	1947	17.842.630
1932	9.949.760	1948	21.546.090
1933	17.466.910	1949	36.270.180
1934	17.785.900	1950	15.886.030
1935	17.099.160		

Cette production, comme en règle générale, celle de toutes les Centrales thermiques, est conditionnée par le régime hydraulique de l'année considérée.

Elle dépend, en outre, du prix de revient de sa production dans le cadre des conditions économiques du moment, car il est bien évident qu'en cas de besoin, d'énergie thermique, il est fait appel, par priorité, aux centrales qui produisent au meilleur prix.

En résumé, l'extension de la production de la Centrale est subordonnée à sa modernisation de même que l'abaissement de son prix de revient.

Pour terminer, il convient de remarquer l'intérêt incomparable que présente le complexe Centrale, Mine de RONCHAMP, les deux exploitations étant complémentaires l'une de l'autre et ne pouvant manquer de tirer un avantage réciproque de leur voisinage et de leur étroite liaison.

Nous sommes, d'autre part, en mesure d'affirmer que des capitaux Suisses avaient été offerts en 1949 à notre Exploitation pour l'agrandissement et modernisation de la Centrale de RONCHAMP.

Au moment où nos grandes industries nationales recherchent précisément le concours de capitaux helvétiques pour aider au financement de leurs investissements, nous pensons que cette question devrait être reprise.

Nous demandons en conséquence la modernisation et l'agrandissement de la Centrale de RONCHAMP.

### **C - Les certitudes**

L'examen réitéré du problème de RONCHAMP conduit toujours aux mêmes certitudes :

- Le sous-sol Ronchampoïse contient encore du charbon exploitable.
- La Centrale Thermique doit être améliorée et maintenue dans l'orbite productif de la Mine.
- Il appartient aux techniciens placés aux leviers de commande de rechercher les moyens d'harmoniser le couple centrale mine, en vue de son développement économique.

### **III - REPONSE A MONSIEUR DUMAY**

Monsieur DUMAY, délégué permanent au Comité mixte de Gestion de la mine de RONCHAMP a annoncé publiquement le 4 Décembre 1953, la fermeture de la mine de RONCHAMP pour les raisons suivantes :

- 1 - La situation charbonnière française.
- 2 - L'état du gisement de RONCHAMP.
- 3 - L'hérésie économique représentée par l'exploitation minière de RONCHAMP.

Son allocution basée sur le développement de ces trois points de vue, a reçu une large diffusion grâce aux soins d'E.D.F. dans la grande presse, et dans la presse

professionnelle. Cette argumentation développée d'une façon unilatérale ne saurait exprimer qu'un aspect du problème de RONCHAMP malgré les qualités de l'auteur.

Le Comité de Défense a déjà répondu aux affirmations de M. DUMAY lors de sa réunion publique du dimanche 17 Janvier 1954. A la diffusion insolite qui a été faite du texte de M. DUMAY, dans les milieux extra professionnels, économiques, et financiers, il est bon de faire à nouveau une mise au point en examinant une fois de plus les trois points développés par M. DUMAY.

### **a)RONCHAMP et la situation charbonnière française**

La France importe 40 % de ses besoins. en énergie. Cela lui coûte 200 milliards par an. Certes, le charbon n'est plus la ressource énergétique unique. Mais en 1953, la France importait encore 10.457.000 tonnes de charbon étranger.

#### IMPORTATION CHARBON ÉTRANGER 1953 10.457.000 tonnes

Allemagne .....	6.229.000 tonnes
Belgique .....	2.038.000 tonnes
hollande .....	528.000 tonnes
Pologne .....	481.000 tonnes
Angleterre .....	448.000 tonnes
États-Unis .....	289.000 tonnes
U.R.S.S .....	260.000 tonnes
Maroc-Tonkin .....	139.000 tonnes
Italie .....	54.000 tonnes

A la veille de la deuxième guerre mondiale, le stade de mise en valeur énergétique des nations européennes montrait que les ressources énergétiques du Français n'étaient pas élevées. Le tableau ci-après indique que la position de la France n'est pas particulièrement bonne.

États-Unis	5.750 Kg de charbon ou équivalent par habitant
Angleterre	4.840 Kg de charbon ou équivalent par habitant
Allemagne	4.170 Kg de charbon ou équivalent par habitant
Belgique	3.500 Kg de charbon ou équivalent par habitant
France	1.320 Kg de charbon ou équivalent par habitant

Donc, dans un pays déficitaire en énergie comme le nôtre, il n'y a aucune raison de ménager nos réserves houillères alors qu'il se développe d'autre sources d'énergie. La pauvreté des ressources énergétiques françaises par habitant, aussi bien que l'apparition de nouvelles sources d'énergie militent en faveur d'une extraction charbonnière intensive de tous les bassins français, y compris celui, de RONCHAMP.

La production charbonnière n'a pas augmenté en France depuis 1914, malgré un besoin d'énergie de plus en plus grand, et bien que l'énergie soit facilement transformable.

A RONCHAMP, la Direction a abandonné et laissé tomber en ruine les cokeries et les distilleries. Or le charbon de Ronchamp est cokéfiable et les procédés modernes de cokéfaction employés par la Société SOVACO de Thionville devraient permettre de trouver un débouché permanent au charbon de Ronchamp comme tous les charbons français.

Certaines Sociétés françaises savent tiré parti des combustibles pauvres, tels que : lignite, tourbe, gaz, etc... Elles sont prêtes à étudier l'utilisation des bas produits de la mine de Ronchamp non utilisés par la Centrale Thermique.

Si la Production charbonnière doit désormais être envisagée dans le cadre européen et supranational, du fait de la distribution géographique des bassins houillers, il ne faut pas perdre de vue que l'énergie charbonnière garde un certain caractère régional. Le charbon, comme l'électricité d'ailleurs, doit être produit et consommé sur place. Le transport des tonnes de houille aussi bien que des kilowatts est très coûteux. Le temps des grandes concentrations industrielles est dépassé. Dans les pays d'avant-garde au point de vue industriel comme les États-Unis, on exploite, partout toutes les ressources minières de façon à essaimer l'industrie sur tout le pays, afin de répartir la population ouvrière sur tout le territoire, de façon, a normaliser le pouvoir d'achat de tous les citoyens d'une façon plus équitable.

Les Charbonnages Français, les artisans du Pool Charbon-Acier, semblent avoir oublié ces notions modernes et sacrifié une partie du trésor minier français au bénéfice de zones extranationales.

Malgré le Pool Charbon-Acier, rien ne s'oppose à la valorisation des zones marginales dont Ronchamp est un type avec son bassin houiller, sa centrale thermique, et sa nébuleuse industrielle: Belfort, Sochaux, Héricourt, Montbéliard, Lure.

En ce qui concerne Ronchamp, il est bon de préciser que la vitalité d'une entreprise dépend du chef et des cadres, beaucoup plus que d'un hypothétique atavisme de la main-d'oeuvre locale. Nous attendons que les techniciens de la mine se manifestent dans le secteur constructif ayant pour objectif la valorisation bassin de Ronchamp. Car leur obéissance passive aux ordres du Comité de Gestion prend l'allure d'une incapacité coupable face à la population minière, et face au pays. Ce n'est pas par quelques confessions sporadiques au Comité de Défense que les techniciens de Ronchamp feront oublier qu'ils n'ont rien fait pour défendre et sauver la mine de Ronchamp dont ils sont pourtant les premiers bénéficiaires.

## **b ) RONCHAMP et son sous-sol**

Alors que l'allocution de M. DUMAY est dans son ensemble d'une clarté lumineuse, les paragraphes qui traitent du gisement actuellement exploité à Ronchamp sont moins précis et moins convaincants. Qu'un technicien de cette classe n'ait pas apporté à ce sujet plus de précisions, laisse supposer... qu'il existe des réserves exploitables dans le sous-sol de Ronchamp.

Ces réserves ont été maintes fois recensées et maintes fois contestées par le Comité de Gestion de la Mine de RONCHAMP. Faut-il encore rappeler les chiffres donnés par les techniciens eux-mêmes, tels que : POUSSIGUE, SOLASSE, MONOMAKOFF, EGERMANN, et DUMAY

Puits Étançon .....	1.300.000 tonnes
Puits Magny (Clovis) .....	100.000 tonnes
Puits Tonnet .....	500.000 tonnes
Puits Arthur (fermé) .....	1.400.000 tonnes.

Faut-il rappeler également que la ténacité du Comité de Défense a imposé la réouverture du Puits du Magny, fermé sur ordre du Comité de Gestion. Le même résultat peut être obtenu au Tonnet et au Puits Arthur, il y a du charbon dans toutes les fosses !

### **- PUIITS DU MAGNY**

Le Puits du Magny a été fermé en 1950, puis ré ouvert en 1953. Les travaux préparatoires se poursuivent à l'extrémité du panneau Clovis, ce qui est peut-être la cause de l'aspect haché du gisement. Il ne sera possible de se rendre compte de l'aspect régulier de ce panneau que lorsque les travaux seront plus avancés en direction Ouest Est.

### **- PUIITS ARTHUR**

Comme l'indiquait M. MONOMAKOFF, Géologue, dans une note aux Charbonnages de France en date du 17 Janvier 1949, « il y a la réserve du Puits Arthur de Buyer », que l'on vient de fermer, le plus moderne de notre bassin minier, qui, d'après M. SOLASSE, ancien Directeur Général des Houillères, contient encore du charbon pour 10 années sans grands travaux préparatoires, donc sans gros frais. (déclaration faite devant la Commission d'Enquête et le Comité de Défense de la Mine).

### **- PUIITS DU TONNET**

Il y a aussi les ressources du Puits du Tonnet, évaluées et reconnues à 500.000 tonnes par M. DUMAY et M. EGERMANN. Ce puits creusé jusqu'à 574 mètres est en parfait état. La première couche rencontrée a une épaisseur de 0m,65 de charbon propre et de première qualité. L'effectif qu'il faudrait pour exploiter les tailles qui seraient préparées, et dont le rendement pourrait atteindre 17 chariots par jour, serait des plus réduits, puisque ce puits a été creusé dans le charbon. N'est-ce pas M. POUSSIGUE, ancien Directeur des Houillères de Ronchamp, qui a déclaré qu'il y avait au Tonnet d'importantes réserves de charbon qu'on serait heureux d'exploiter un jour.

Ces faits passés sous silence par M. DUMAY prouvent que le gisement de Ronchamp n'est pas sans intérêt. Les ressources peuvent être évaluées à plus de 2.400.000 tonnes, sans compter les réserves du Puits Arthur de Buyer à l'étage 1000 avec une couche de 2m,80 d'épaisseur pure houille et à la bowette FAIVRE, à 810 mètres de profondeur, à 500 mètres du Puits, où une couche de 1m,20 d'épaisseur pure houille a été reconnue.

A ces chiffres, il faudrait encore ajouter ceux qui découlent du sondage n° 4 (derrière l'habitation de M. COLLIOT, Ingénieur) qui a permis de constater, le dimanche 6 Janvier 1952, la présence d'une couche de charbon de 1m,70 d'épaisseur, et ceux d'un ancien sondage le long de la route de la Plaine sur la droite, en face de la séparation des 2 dragues, qui a permis de reconnaître une couche de 2m, 50 d'épaisseur.

Pourquoi faire le silence sur ces indications ? Pourquoi ne pas avoir vérifié ces renseignements et prospecter cette plaine de CHAMPAGNEY ?

Oui, nous savons qu'on truque rapports et sondages. N'est-ce pas Monsieur le Ministre de l'Industrie et du Commerce, lors de l'entrevue du 16 Avril 1952, qui a informé la délégation du Comité de Défense de la Mine, en présence des Parlementaires de notre département, qu'il n'y avait aucun parti pris contre RONCHAMP, mais que les techniciens lui avaient fait parvenir des rapports défavorables à l'égard du bassin de Ronchamp, et que le sondage n° 4 n'avait donné aucun résultat !

Messieurs les Techniciens, nous vous demandons de vous expliquer sur ces rapports et d'ouvrir vos dossiers.

A notre époque de scientisme technocrate, l'argumentation des humbles a peu de valeur sur le plan spéculatif, mais un témoignage a plus d'importance qu'une spéculation. En l'occurrence, le témoignage des mineurs, des géomètres qui ont vu, qui ont touché du doigt le charbon de notre sous-sol a une valeur d'indication incontestable. Quand on sait l'hésitation des cadres pour la conduite des travaux du fond, il faudrait être un esprit léger pour ne pas prendre en considération les témoignages visuels de ces ouvriers du fond, dont voici les déclarations :

- PEQUIGNOT Fernand,(La Côte) Puits Arthur - Bolot Rapesavatte, couche de 2m,80 pure houille. Plusieurs millions dépensés pour reconnaître la couche non exploitée.

- ANDRE Abel, géomètre (Ronchamp) - La couche de 2m, 80 à 1.000, au puits Arthur, a été reconnue ; les coupes sont au bureau des Houillères. N'a pas été exploitée, de même que la couche intermédiaire, de même que la deuxième couche.

Au puits d'Éboulet, du Tonnet, Saint Charles, il y a des couches abandonnées de 0m,70 à 1m,20 d'ouverture. Aux puits Sainte Pauline, Chanois, il reste du charbon.

- LOMBARD Emile (Ronchamp) - Il reste du charbon partout; au Puits Saint-Joseph, on a encore extrait 400 chariots la nuit de la fermeture.

SIMONIN Emile - Il reste du charbon au Puits Arthur à 1.000 mètres, au Puits du Chanois, au Puits d'Éboulet.

ANDRE Théophile - Il reste du charbon à Sainte Pauline. Ce Puits a été abandonné, car, à l'époque, on n'avait pas le moyen de pomper l'eau. Il reste du charbon à Saint-Joseph et au Tonnet.

LALLOZ Albert (Ronchamp) - Il reste du charbon partout.

LAMBELIN Jules (Champagney) - Au montage Chalette, au Puits Éboulet, il y a une belle couche de 1m,20 pure houille. En 1906, je faisais encore des journées de 11 à 12 francs.

LOMBARD Emile - (Champagney ) - Au puits d'Éboulet, en direction du Chanois, j'ai vu une couche de 0m,80 pure houille.

Ces quelques indications devraient suffire à réhabiliter le gisement de Ronchamp, si les techniciens, qui depuis 25 ans, dirigent l'exploitation, osaient donner leur avis sur la question. Face à l'intérêt général, il y a malheureusement des responsabilités à prendre... et des risques.

Quoiqu'il en soit, le gisement de Ronchamp est épaulé par le bassin de Saint Germain qui de tout temps, a été gardé en réserve. Des sondages ont été pratiqués jadis dans la région de Saint Germain par des techniciens. Ils ont révélé des couches importantes de charbon.

N'est-ce pas les géologues FOURNIER et GUILLAUME qui, dans leurs études sur la concession de Saint Germain, ont admis qu'il y avait là 150 millions de tonnes de charbon selon l'un, et 30 millions selon l'autre. Qu'importe les chiffres devant la certitude de ce témoignage technique.

Une réponse à cette vieille insistance du Comité de Défense pour la prospection de la région de Saint Germain ne semble pas avoir été donnée par M. DUMAY dans son allocution. En 17 lignes, il est dit en substance qu'il n'est pas question de prospecter le sous-sol de Saint Germain à une époque où l'on envisage

la fermeture des mines du Centre de la France et le développement à outrance du bassin de Lorraine.

Il est difficile de suivre l'argumentation de M. DUMAY sur ce point et en particulier d'établir un rapport de cause à effet entre le point de vue géologique particulier de Ronchamp et le point de vue économique général.

- Il résulte de ce qui précède qu'il est anormal et déloyal de condamner le gisement de Ronchamp sur des arguments qui ne sont pas d'ordre géologique.
- Il résulte de ce qui précède qu'aucun argument géologique connu actuellement, n'a prouvé l'épuisement du gisement de Ronchamp.
- Il résulte de ce qui précède qu'il importe de confier à un géologue ou à une Commission de Géologues non mineurs, de refaire l'étude du bassin de Ronchamp et des bassins voisins de Saint Germain, Lomont, etc..

Nous sommes persuadés qu'une prospection conjointe et des sondages surveillés nous apporteraient peut-être d'agréables surprises.

### **C ) RONCHAMP hérésie économique**

Nous approuvons sans réserve le terme choisi par M. DUMAY. Oui, l'exploitation minière de Ronchamp constitue bien une hérésie économique qui engage la responsabilité de la Direction de la Mine et du Comité de Gestion.

A notre époque de scandales de toutes sortes et d'incohérences économiques, cet argument lancé dans le ciel obscurci de Ronchamp ne doit pas faire illusion et il se rattache à des phénomènes d'ordre général et local.

- a)** Sur le plan général, la grande presse, si largement utilisée par E.D.F. pour faire connaître l'imminence de la fermeture de Ronchamp, a diffusé aussi largement dans le public les hérésies économiques françaises, parmi lesquelles voici les principales :

S.N.C.F .....	47milliards de subvention par an
ARMEE .....	2.000 milliards au budget par an
SECURITE SOCIALE .....	8 milliards de déficit annuel
GUERRE D'INDOCHINE .....	2 milliards par jour de dépenses
CULTURE de la BETTERAVE SUCRIERE .....	4 milliards de subvention par an
COMEDIE FRANCAISE .....	500 millions de subvention par an
SIDERURGIE pour l'achat d'une mine allemande .....	15 milliards d'avance

Ajoutons à ces hérésies économiques, les subventions plus faibles à certains casinos, à certaines industries de luxe, etc..., etc..., sans parler des scandales sporadiquement dévoilés par la grande presse, à propos des piastres, des investissements du Plan Marshall en Lorraine, du programme de reconstruction des charbonnages, etc...

Dans cet effarant programme, que vaut l'argument de M. DUMAY contre Ronchamp ?

- b)** Sur le plan local, l'hérésie économique curieusement protégée par d'incompréhensibles complaisances, a le même visage Dans ce domaine, où chacun craignait après l'exposé de M. DUMAY les foudres de la Commission de la Hache, le "statu quo" persiste ainsi que le déficit.

Rappelons pourtant que le procès-verbal de la réunion du 23 Décembre 1948 entre les représentants d' E.D.F. et de la Mine avait déjà indiqué qu'il fallait mettre un terme aux « anciens errements datant de l'ex Société des Houillères de Ronchamp »...

A qui appartient-il donc de faire baisser le déficit et de faire cesser l'hérésie économique ? L'étude de cette anomalie économique a montré la disproportion à Ronchamp entre les secteurs productifs et improductifs. Le "secteur tertiaire" qui est particulièrement gonflé à Ronchamp alourdit les prix de vente du charbon, et neutralise dangereusement les résultats obtenus par la productivité. Le décalage excessif des salaires et des avantages rend le secteur tertiaire stérile en augmentant sans cesse les frais généraux. Les quelques exemples qui suivent confirment sur le plan local l'opinion de M. DUMAY:

Mouvement du personnel des Houillères  
depuis la décision de fermeture

A. Réduction du secteur primaire productif. Licenciements d'ouvriers.

15 Juillet 1950 .....30 ouvriers licenciés.  
19 Octobre 1951 .....15 ouvriers licenciés.

B. Augmentation du secteur tertiaire non productif par l'embauche de :

Un Directeur Général.  
Un médecin du Travail.  
Un médecin contrôleur.  
Un Ingénieur Commercial.

C. Maintien en activité de certain personnel virtuellement en retraite :

Un Ingénieur Électricien en Chef.  
Un Ingénieur à l'entretien.  
Un Chef Comptable.

Alourdissement des emplois  
d'exploitation

Effectif au 1/1/1949		Effectif actuel
Fond : 602		Fond : 250
Jour : 337		Jour : 200
939		450
(Pour l'actuel effectif jour, il manque 150 mineurs de fond.)		

	Effectif par poste dans une mine normale	Effectif par poste au puits du Magny à Ronchamp
Maître Mineur	1	1
Chefs de poste	2	2
Surveillants	1	2
Ouvriers	200	40

Ces schémas font ressortir d'une façon impérieuse la nécessité d'embaucher pour le fond.

En effet, il va de soi qu'à la diminution du personnel fond, correspond une baisse de production, et, par conséquent, des recettes, sans pour cela que soient réduites proportionnellement les dépenses fixes du jour, le personnel de surface étant arrivé à un niveau tel que la compression ne peut plus s'effectuer.

En résumé, le rapport normal entre fond et jour ne peut être obtenu à RONCHAMP que par augmentation de l'élément fond et c'est la raison pour laquelle nous le demandons à nouveau impérieusement.

De plus, les départs (devant l'incertitude de l'exploitation) ont presque toujours lieu chez les jeunes, ce qui conduira à faire reposer les rendements de l'exploitation sur les épaules des mineurs âgés, cela au désavantage des résultats. Aussi est-il nécessaire et urgent d'injecter un sang nouveau de jeunesse à notre main-d'oeuvre de fond.

Disproportion des salaires entre secteurs primaires et secteurs tertiaires
---

	SECTEUR PRIMAIRE MINEUR DE FOND	SECTEUR TERTIAIRE INGENIEUR PRINCIPAL
SALAIRE ANNUEL (moyen)	460.000 FR	3.600.000 FR
AVANTAGES	Prime de résultat: 3.000 FR/an	Prime de technicité: 600.000 FR environ
	néant	Prime de paysage
	néant	1 véhicule de déplacement
	néant	1 domestique
	chauffage	chauffage
	néant	éclairage
	néant	Etc... Etc...

### MAUVAISE ORGANISATION DU TRAVAIL

La mauvaise organisation des chantiers a été maintes fois signalée au Comité d'Entreprise, de même que les inconvénients de la méthode de travail dite "promise", qui favorise l'extraction de charbon sale.

### MAUVAISE UTILISATION DE LA MAIN - D' OEUVRE

Cet inconvénient a été également maintes fois signalé au Comité d'Entreprise. Des mineurs et des boiseurs qualifiés sont employés comme manœuvre ! Des maçons sont employés comme jardiniers, tandis que les peintres sont cantonniers !

Il n'est pas possible que la productivité générale de l'entreprise ne se ressente pas de cette déplorable utilisation des compétences.

## **IV - REPONSE A MONSIEUR GASPARD**

Par l'entremise d'un Parlementaire Haut Saônois, le Comité de Défense avait fait adresser le 1er Décembre 1953 à Monsieur le Directeur Général d' E.D.F. un questionnaire sur la Mine de RONCHAMP .

Les services E.D.F. après examen de cette note, ont donné une réponse critiquable en bien des points C'est pourquoi il importe de reprendre les points particuliers de ce débat.

### **A - Possibilités économiques du Bassin de RONCHAMP**

La Mine de RONCHAMP a souffert d'avoir été nationalisée au titre E.D.F.. La Centrale a été construite par les mineurs pour brûler les bas produits de la mine, invendables à la clientèle, ainsi que les invendus.

A l'heure actuelle, le rendement de la centrale devrait être augmenté de façon à utiliser au maximum non seulement les produits invendables, mais encore les produits invendus, dont le stockage grève le budget de la Mine.

Le charbon de Ronchamp a un écoulement difficile qui pourrait être amélioré par l'installation d'un lavoir moderne permettant d'améliorer la qualité des produits lavés. Le coût d'une telle amélioration est assez élevé et ne peut être amorti en moins de cinq ans. C'est ce délai, qui paraît trop long à E.D.F., qui lui fait rejeter cette solution.

### **B - Nécessité de moderniser l'exploitation**

Quoiqu'en pense le Comité de Gestion, le matériel de l'exploitation est mal entretenu et vieux. Pour obtenir de la productivité et diminuer le déficit, il faut moderniser le matériel de la mine. Le matériel de roulage est en dessous de tout. Le compresseur du Magny est en panne. Etc....

### **C - Nécessité de nouvelles prospections**

Entre l'Étançon et Sainte-Marie, le gisement est interrompu par plusieurs accidents. Mais rien ne prouve qu'il n'y ait pas de charbon entre ces deux accidents. Il ne s'agit pas en l'occurrence d'établir la valeur économique de ce gîte, mais de dire si oui ou non il y a du charbon, or, il y a du charbon.

Au Tonnet, il y a du charbon et de grandes facilités d'accès, puisque le puits est construit. Là encore, étant donné l'incertitude des estimations techniques, rien ne justifie l'apriorisme d'E.D.F., qui déclare que ce gisement doit être assez irrégulier et donnerait des résultats à peine meilleurs que ceux d'aujourd'hui à l'Étançon.

Le talqueux a été mal étudié à Ronchamp et pas étudié à Saint-Germain.

Il est vrai que le talqueux est stérile à Ronchamp et à Éboulet. Il est vrai que le talqueux contient du charbon à Mourière et surtout à Saint-Germain. Car c'est précisément en direction de l'Ouest que l'étage du talqueux se développe. Une prospection géologique du bassin de Saint-Germain est donc souhaitable.

Le Bassin de Lomont doit sa mauvaise position à quatre sondages qui ont été placés d'une façon ridicule sur un anticlinal.

Tels sont les points discutés par M. GASPARD pour justifier la décision de fermeture de la mine. En réalité, les difficultés d'exploitation du bassin de Ronchamp résultent de la méconnaissance du gisement de Ronchamp, de sa mauvaise exploitation et de son mauvais matériel.

Nous ne pouvons davantage accepter l'opinion de M. GASPARD qui pense : « qu'il est impossible d'arriver, à une exploitation équilibrée, donc d'amortir, quelle que soit l'importance des ressources et de l'extraction annuelle »

## V – CONCLUSIONS

### A - Points de contact

Dans son allocution au Banquet de la Sainte Barbe 1953, M. DUMAY a invité tous ceux qui ont une responsabilité dans l'administration de nos régions à se pencher sur le problème de RONCHAMP.

Certes, nous acceptons cette ouverture de contact, mais nous déplorons son laconisme. Nous attendons que M. DUMAY explicite sa pensée, nous indique ce qu'il pense faire d'urgence pour améliorer la situation de Ronchamp.

Dans son allocution au Banquet de la Sainte Barbe 1953, M. BOULY a indiqué qu'il aiderait la Direction des Houillères à régler la question de la Mine de RONCHAMP et il a parlé de reconversion. Nous attendons quelques précisions sur sa pensée. Il faut s'entendre sur le sens de cette reconversion pour faciliter les adaptations nécessaires.

### B - Position Juridique du problème de Ronchamp

Avant de définir le point de vue du Comité de Défense de la Mine, il est bon de rappeler une fois de plus la position juridique de l'affaire, caractérisée par le fait qu'E.D.F. n'a pas rempli ses obligations envers les Mineurs de Ronchamp.

La nationalisation de l'ancienne Société des Houillères de Ronchamp, décidée en application de la loi sur la Nationalisation de l'Electricité et du Gaz de France, a permis à ELECTRICITE DE FRANCE d'aliéner la totalité des biens de cette Exploitation. Mais il était prévu également qu'en plus des biens, E.D.F. héritait des droits et obligations de l'ex-Société.

On peut considérer que la plus élémentaire de ces obligations consistait en premier lieu dans le respect de la loi de Nationalisation.

Cette loi précisait que le personnel devait bénéficier, de plein droit, du statut des Agents des Entreprises Électriques et Gazières.

Mais l'activité minière n'intéressait pas E.D.F.. Les agents électriciens furent donc "exilés" ou "accaparés" par les Centres ou Subdivisions régionales, de façon à mieux isoler la Mine et permettre ainsi sa fermeture.

On doit reconnaître que ce plan fut réalisé de main de maître par certains, et ceci sans provoquer de réaction de la part des dirigeants de la mine.

L'activité du Comité de Défense de la Mine devait permettre d'enrayer le plan de fermeture de l'exploitation.

E.D.F. ripostait en 1951 en licenciant une trentaine d'agents et en prévoyant pour 1952 une compression d'effectif d'environ 80 agents.

C'est alors que le personnel, fort de son bon droit, et par l'intermédiaire de l'un des licenciés, intentait une action en justice, dans le but de se voir reconnaître le droit au Statut E.D.F. (Il est utile de signaler que ce statut donne à son bénéficiaire la

sûreté de l'emploi, alors que le Statut des Mineurs permet à l'employeur de se séparer à tout moment de son personnel).

Le jugement rendu le 4 Août 1952 par le Conseil de Prud'homme de CHAMPAGNEY, confirmant notre point de vue, accordait aux agents de l'ancienne société le droit au bénéfice du statut E.D.F..

Rendons hommage en passant à la clarté et à la solidité d'un tel jugement, qui constitue, malgré la suite réservée à cette affaire, un atout de premier ordre.

Comme il était à prévoir, E.D.F. fit appel de ce jugement.

Le Tribunal de Lure, statuant comme juridiction d'appel le 26 Mars 1953, infirmait partiellement le jugement initial.

Il refusait au personnel le droit au statut E.D.F., mais par contre, stipulait que les agents, bien que soumis au Statut du Mineur, ne pourraient être licenciés, et devraient être mutés dans un établissement similaire au sein d'E.D.F..

Ce jugement, qui ne nous donne pas entière satisfaction, constitue cependant une lourde menace pour E.D.F..

En effet, celle ci, bien qu'ayant porté l'affaire en cassation, ne peut, dans l'état actuel des choses, licencier son personnel.

Nous tenons à rappeler aux dirigeants d'ÉLECTRICITÉ DE FRANCE, que l'éventuelle décision de fermeture de la mine poserait le délicat problème du reclassement dans les services E.D.F. de la totalité du personnel rendu disponible.

Le Jugement de Lure a d'ailleurs permis d'éviter tout licenciement depuis 1952.

Dans l'état actuel, nous précisons aussi que tout agent appelé à travailler dans une industrie de reconversion qui serait installée à Ronchamp par E.D.F. pour succéder à la Mine, devra bénéficier du Statut du Mineur.

Nous avons déjà pu obtenir la réintégration d'un des licenciés de 1951, mais nous n'avons pu empêcher sa déportation à TOULOUSE, alors que de nombreux postes sont vacants dans la région. Notre camarade a d'ailleurs reçu de ses nouveaux Chefs et collègues un accueil très sympathique.

Nous ne doutons pas que par la volonté de tous, et avec l'aide de la Justice, nous éviterons la fermeture de la Mine, ou même dans cette éventualité, l'expatriation de son personnel.

### **C - Suggestions**

Le problème de Ronchamp a posé dans toute son acuité, bien qu'à une échelle limitée, l'ensemble des difficultés nées de la crise charbonnière actuelle.

Il a impliqué dans le débat un nombre insoupçonné et toujours grandissant de protagonistes, au fur et à mesure que l'ensemble du problème s'étendait en profondeur.

Aujourd'hui des hommes, des idées, des passions s'affrontent parce que la Mine de RONCHAMP chancelle et que les solutions proposées pour éviter une catastrophe sont demeurées fragmentaires.

La fermeture de la Mine de RONCHAMP a posé des problèmes techniques, financiers, sociaux, économiques, juridiques, politiques, moraux, humains.

Si une solution heureuse n'a pas encore été proposée avec clarté, cela est dû pour une grande part, à la complexité même du problème. Néanmoins, les Charbonnages de France et E.D.F. se sont engagés publiquement par la voix de leur représentant, à un nouvel examen en commun de la question. L'heure présente exige des actes.

- Il y a à RONCHAMP du charbon. Le génie Français se doit de l'exploiter d'une façon rationnelle et économique.
- Le Bassin de Ronchamp est peu ou mal connu; il importe de lancer une prospection géologique pour éclairer les agents de l'exploitation.
- Il faut moderniser pour produire plus, plus propre et moins cher.
- Il faut embaucher pour le fond, afin de rendre au secteur productif sa prééminence dans l'exploitation.
- Il faut redonner confiance aux mineurs par la préparation de travaux neufs et l'ouverture de nouveaux traçages.
- Il faut associer les Pouvoirs Publics, le Conseil Général de la Haute-Saône, les Chambres de Commerce, à la valorisation de notre Mine.
- Il faut rechercher l'installation d'industries complémentaires à l'activité minière.
- Il faut moderniser la Centrale.

Tout cela peut paraître à certains chimérique ; rappelons pourtant cette constatation du philosophe SCHOPENHAUER:

**« La solution de tout problème passe par trois stades :**

- au premier stade, elle paraît ridicule,
- au deuxième stade, elle est combattue,
- au troisième stade, elle est la chose la plus naturelle du monde. »

Il en sera ainsi de la Mine de RONCHAMP.

Pour le Comité de Défense de la Mine.  
Le Président : Alphonse PHEULPIN.  
Secrétaire de la Fédération Nationale des  
Travailleurs du Sous-Sol.  
Maire de RONCHAMP.  
Conseiller Général.